Ministère de la Culture

# FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

## pour les structures culturelles

La structure culturelle AAPL asbl Association des Artistes Plasticiens du Luxembourg ayant son siège social à l'adresse 7-9, rue Auguste Lumière L-1950 LUXEMBOURG,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F7606 (à biffer si non applicable), représentée par Justine Blau, Géry Oth et Marc Soisson, actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures culturelles publiée publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom: Géry OTH
Fonction: Coprésident
Date:
Cachet:

aapl ASSOCIATION DES ARTISTES PLASTICIENS DU LUXEMBOURG ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
7-9, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg I Verlorenkost
www.aapl.lu I info@aapl.lu

Nom: Justine BLAU
Fonction: Coprésidente
P/O

Nom: Marc Soisson
Fonction: Coprésident

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture